Repères

CROPP MIDI-PYRÉNÉES

N°2 NOVEMBRE 2015

Le bulletin du Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues

Chères consœurs, chers confrères,

Tout d'abord, je remercie toutes celles et ceux qui ont fait la démarche de voter pour le scrutin régional du 22 mai avec pour résultat, l'élection de 5 nouveaux élus : Brigitte TARKOWSKI-BARBOT, Guillaume BROUARD et Aurélie NOUGAILLON-QUILLET comme titulaires, Yannick HACHAGUER et Marie Christine BERNARD-GUIRAUD comme suppléantes.

Avec Isabelle PIAU, Patrick BROSSE et moi-même comme élus titulaires, nous pouvons nous réjouir d'une parfaite parité au sein du Conseil régional.

Malgré tout, il faut déplorer que ces élections ne motivent que 25% des professionnels et ne suscitent que peu de vocations pour une instance qui est en train de devenir le bureau unique de toutes nos démarches administratives.

À titre personnel, il y a trois ans, je me suis présenté ainsi que d'autres candidats, suite à la réforme des cabinets secondaires.

J'ai voulu par cette démarche être acteur et non plus spectateur mécontent avec le souhait d'apporter un autre éclairage sur les réalités du terrain. La critique ne vaut que si elle est constructive. Je me suis donc efforcé depuis, de travailler sur les différents contrats proposés par l'Ordre, afin d'ouvrir le débat sur certaines clauses pour trouver une place entre le cadre légal et la réalité en cabinet. Un travail qui à ce jour semble porter ses fruits et faire évoluer les textes au niveau national.

D'autre part, j'aimerai faire évoluer l'image répressive de l'Ordre à laquelle il est souvent associé, et je mettrai tout en œuvre pour que le CROPP soit perçu comme plus pédagogue et plus positif.

Les règles professionnelles et déontologiques ont leur légitimité et leur importance. Elles doivent prévaloir comme ligne directrice et être respectées. L'harmonie entre confrères est à ce prix.

Évidemment, je reste toujours plus motivé pour faire avancer les situations et les mesures qui génèrent encore de nombreuses crispations au sein des professionnels. Ces tensions sont contre-productives pour nous tous.

Entre autres, notre profession est depuis quelques années particulièrement malmenée par l'augmentation exponentielle de la démographie professionnelle. Non canalisée, elle en devient fratricide. J'ai constaté que les instances ordinales étaient conscientes et œuvraient fermement pour le « contrôle » de la population professionnelle.

Ce combat, très loin malheureusement des préoccupations de nos politiques, sera également le mien. Le rôle de Guillaume Brouard, nouveau membre du bureau national et élu Midi-Pyrénées aura également toute son importance. •••

1 **Éditorial**
2 **Agenda**
3 **Accueil des jeunes diplômés**
4 **Composition et rôle des élus du nouveau bureau**
5 **Différentes possibilités en cas de désaccord entre patient et professionnel**
6 **Budget prévisionnel 2016**
7 **Actualités/Rappels**
8 **Mouvements du Tableau**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES PÉDICURES-PODOLOGUES MIDI-PYRÉNÉES
13 bis, impasse de la Flambère
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@midi-pyrenees.cropp.fr

Permanences et accueil

Lundi, mardi, jeudi 8h00 - 16h00
Mercredi 8h00 - 12h00
Vendredi 8h00 - 15h00

Éditeur : CROPP Midi-Pyrénées
SARL Imprimerie du Progrès
Directeur de la publication : Philippe PRIDO
Secrétaire de rédaction : Séverine Da Cruz
Tirage : 750 exemplaires
ISSN 2427-0032

••• suite Éditorial

Nous sommes dans une société en mutation perpétuelle ou tout devient obsolète à six mois. Cela nous impose de pérenniser nos valeurs professionnelles et de renforcer notre savoir afin de rester des acteurs économiques dignes de ce nom, capables de vivre décemment de leur travail dans un contexte très concurrentiel, en particulier celui des orthèses plantaires.

Le patient et la pratique professionnelle sont les préoccupations essentielles de cette Institution ; cependant je compte œuvrer pour que notre profession puisse avancer dans le sens de la raison, de la reconnaissance de nos compétences et surtout de la modernité

Il n'en demeure pas moins, en fonction des rôles définis, que des passerelles doivent être entretenues, afin de garantir le triptyque vertueux : patient/pratique/pédicure-podologue. Le travail en collaboration avec le syndicat régional est essentiel dans cette logique de santé.

Les élus du CROPP sont tous des professionnels libéraux en exercice à votre service, pour vous aider dans la mesure de leurs disponibilités respectives.

M^me^ Séverine DACRUZ, secrétaire permanente est là le lundi-mardi-jeudi de 8 h à 16 h, le jeudi de 8 h à 15 h et le mercredi de 8 h à 12 h.

Le site internet du CROPP permet de répondre à certaines de vos interrogations, il évoluera avec une FAQ actualisée.

Je rappelle également que quelques professionnels ont toujours leur dossier ordinal incomplet. Merci de faire parvenir les pièces manquantes dans les meilleurs délais afin de limiter ces relances administratives chronophages et couteuses, qui pénalisent le temps consacré aux dossiers engageant l'activité professionnelle proprement dite.

Il est à noter que les délais de traitement des dossiers dépendent en partie du fait qu'ils sont votés tous les 3 mois lors des conseils régionaux réunissant tous les élus titulaires.

Nous essaierons dans la mesure du possible de réduire ces délais, sachant que nous ne pouvons intensifier ces réunions ordinales couteuses pour les finances du CROPP.

Dans un même souci de gestion raisonnable et pour limiter au maximum les dépenses du CROPP, nous projetons dès maintenant de supprimer la deuxième ligne téléphonique du bureau, de réduire les frais postaux du bulletin régional en l'expédiant par courriel, de chercher des locaux mieux adaptés pour diminuer le loyer du CROPP bien plus élevé que dans les autres régions. Malheureusement, nous sommes tenu par un bail commercial qui repoussera ces économies jusqu'en septembre 2017.

La tâche à accomplir est importante, stimulante et prépondérante pour notre avenir. Je m'efforcerai d'être à la hauteur du mandat dont j'ai la charge pour les trois années à venir. Je m'appuierai sur cette nouvelle équipe dynamique qui saura, j'en suis sûr, faire preuve de compréhension et de professionnalisme.

Midi-Pyrénées est une grande région, avec tous ses professionnels, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Nous ne manquerons pas d'aller vers vous, pour entendre, discuter et solutionner au mieux vos problématiques, pour un Ordre plus proche. L'objectif étant de mieux faire comprendre les missions de l'Institution trop souvent réduite au rôle de gendarme.

Bien confraternellement,

Philippe PRIDO

Évolution du bulletin

Pour revenir à ce dernier bulletin envoyé par courrier, sachez que notre base de données comporte environ 504 adresses mail sur 699 pédicures-podologues inscrits au tableau.
Nous effectuons actuellement un travail de relevé et de mise à jour de celles-ci.

Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer une adresse au secrétariat du CROPP par simple envoi d'un mail à contact@midi-pyrenees.cropp.fr en précisant votre nom et votre adresse professionnelle.

AGENDA 2E ET 3E TRIMESTRE 2015

Accueil des nouveaux diplômés pour lire et signer le serment professionnel
04/09/2015

Conférence des présidents des CROPP
20/03/2015

Élections du Conseil Régional
22/05/2015

Élection de la Chambre Disciplinaire de 1re Instance
04/09/2015

Réunion du Conseil Régional
30/03/2015 14/12/2015
04/09/2015
06/07/2015

Réunion de Bureau
27/04/2015 16/11/2015
28/09/2015 14/12/2015

Chambre disciplinaire de 1re instance prévue en septembre
Saisie de la CDPI pour dossier incomplet et non transmission de contrats.

AGENDA 2016

Réunion de Bureau
11/01/2016
08/02/2016
14/03/2016
23/05/2016
17/10/2016
28/11/2016

Réunion du Conseil régional
04/04/2016
04/07/2016
05/09/2016
12/12/2016

Accueil des jeunes diplômés

Article R.4322-32 : « Tout pedicure-podologue, lors de son inscription au tableau, doit déclarer sous serment et par écrit devant le conseil régional dont il relève qu'il a pris connaissance du présent code de déontologie et qu'il s'engage à le respecter. Il doit informer sans délai le conseil régional de toute modification survenant dans sa situation et ses conditions d'exercice. »

Lors du conseil régional du 4 septembre 2015, les jeunes diplômés de 2015 ont lu et écrit le serment professionnel du pédicure-podologue.

Le président a reçu, ce jour-là, les nouveaux inscrits pour leur expliquer les différents rôles de l'Ordre, le cadre déontologique dans lequel ils allaient exercer. Il a insisté sur la mission de conseil du CROPP pour leur future vie professionnelle.

Composition et rôle des élus du nouveau bureau

De gauche à droite :

Mr René VIVIES
suppléant du CROPP

Mr Philippe PRIDO
Président du CROPP

Mme Marie-Christine BERNARD-GUIRAUD, suppléante du CROPP

Mme Isabelle PIAU
titulaire du CROPP

Mme Yannick HACHAGUER
suppléante du CROPP

Mr Guillaume BROUARD
Vice-président délégué du CROPP

Mr Patrick BROSSE
Trésorier du CROPP

Mme Aurélie NOUGAILLON-QUILLET
Vice-présidente du CROPP

Mme Brigitte BARBOT-TARKOWSKI
Secrétaire générale du CROPP

Absente excusée
Mme Florence CHICHE
suppléante du CROPP

Mme Séverine DA CRUZ
secrétaire administrative
et greffière de la CDPI du CROPP

FONCTIONS DES ÉLUS AU SEIN DU CROPP

Commission de Conciliation

Membre titulaire
Patrick BROSSE

Membres suppléantes
Yannick HACHAGUER
Brigitte BARBOT-TARKOWSKI

Chambre Disciplinaire de Première Instance

Membres titulaires
Mme Catherine LAMBERT-MATTA
Mr Jean-Pierre ROBLES

Membres suppléants
Mr Cédric GANTIÉ
Mr Guillaume BROUARD

Commission « Dérogations »

Membre titulaire
Aurélie NOUGAILLON-QUILLET

Membres suppléants
Marie-Christine GUIRAUD-BERNARD
René VIVIES

Commission de la formation restreinte

Membres titulaires
Brigitte BARBOT-TARKOWSKI
Philippe PRIDO
Guillaume BROUARD

Membres suppléants
Aurélie NOUGAILLON-QUILLET
Isabelle PIAU

Assesseurs de la Sections des assurances de la CDPI

Membres assesseurs titulaires
Philippe PRIDO
Patrick BROSSE

Membres assesseurs suppléants
Mme Yannick HACHAGUER
suppléante de Mr Philippe PRIDO
Mr René VIVIES
suppléant de Mr Philippe PRIDO
Mme Marie-Christine GUIRAUD-BERNARD
suppléante de Mr Patrick BROSSE
Mme Aurélie NOUGAILLON-QUILLET
suppléante de Mr Patrick BROSSE

Commission Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Membre titulaire
Guillaume BROUARD

Membre suppléante
Aurélie NOUGAILLON-QUILLET

Mise à jour Internet

Membre titulaire
Guillaume BROUARD

Bulletin

Membre titulaire
Patrick BROSSE

Rapporteurs par département

Haute-Garonne >
Isabelle PIAU, Philippe PRIDO

Ariège > Patrick BROSSE

Lot > Patrick BROSSE

Tarn > Aurélie NOUGAILLON-QUILLET

Tarn et Garonne >
Aurélie NOUGAILLON-QUILLET

Aveyron > Guillaume BROUARD

Hautes-Pyrénées >
Guillaume BROUARD

Gers > Brigitte BARBOT-TARKOWSKI

Différentes possibilités en cas de désaccord entre patient et professionnel

Devant l'augmentation de demandes de remboursement ou de dédommagement de la part de patients, il est bon de savoir quelles attitudes sont à observer en tant que professionnel.

> Le patient peut assigner directement le praticien devant la justice. Dans ce cas, il y a peu de possibilités, à part prendre un avocat après en avoir informé sa responsabilité professionnelle pour savoir s'il y a une prise en charge par des juristes du groupe ou un remboursement des frais d'avocats.
Il est cependant important d'avertir le CROPP pour donner une possibilité de conciliation.

> Le patient peut demander des dommages directement auprès du professionnel par simple lettre. Possibilité de demander au CROPP d'intervenir pour proposer une médiation.

> Le patient, sous certaines conditions, peut saisir la Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI) qui statuera suivant l'organigramme ci-dessous (pour plus d'informations http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_2.pdf ou http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13318)

C'est la CRCI qui informera le praticien d'un recours à son encontre et l'invitera à prendre contact avec le service juridique de sa RCP.
Dans ce cas il est aussi préférable d'en informer son CROPP.

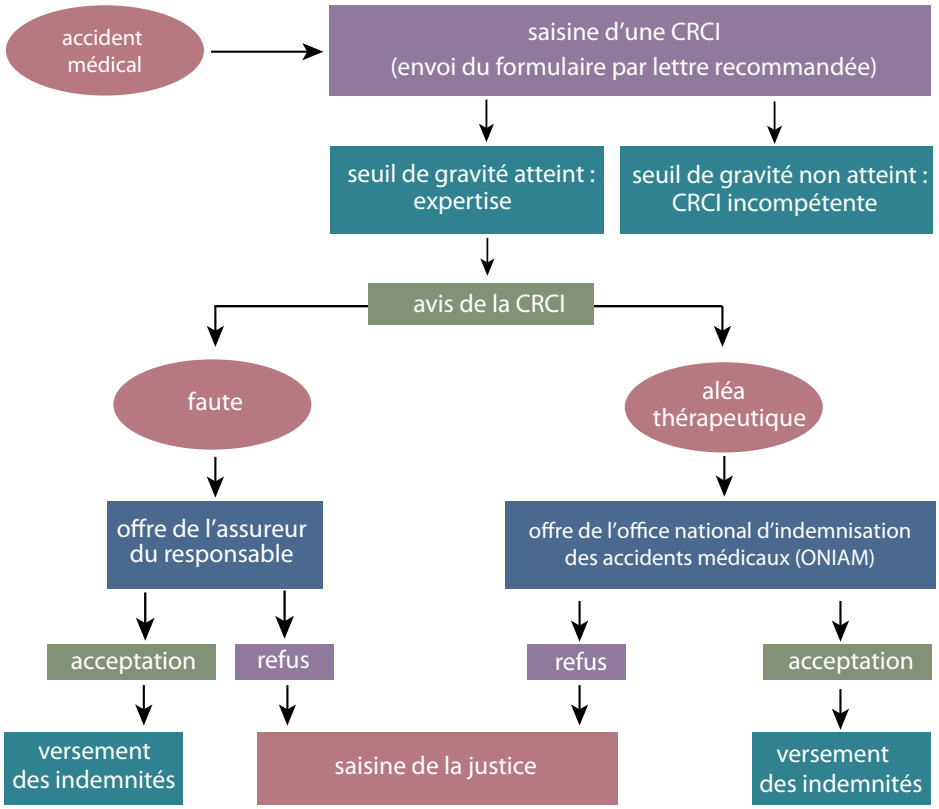

CARNET NOIR

C'est avec énormément de tristesse que nous avons appris la disparition du Dr Christian Mansat le 8 septembre 2015.

Depuis de nombreuses années, le Dr Mansat participait activement à l'avenir de notre profession tant au niveau de la formation initiale que continue.

Ses innombrables contributions, interventions que ce soit à la clinique de l'Union, à l'Observatoire du Mouvement ou bien à l'ADP continueront à résonner très longtemps pour un grand nombre de pédicures-podologues de Midi-Pyrénées.

Les élus du Conseil Régional de l'Ordre adressent toutes leurs condoléances à son épouse et à sa famille.

INFORMATION

L'École Européenne de Podologie Pluridisciplinaire de Bruxelles (EEPP) a fermé ses portes en mai 2015.
Ses étudiants déjà diplômés doivent après accord avec le ministère de la sante français faire un stage de 6 semaines dans un institut de formation ou auprès de professionnels libéraux installés. Passé cette étape en situation professionnelle, les étudiants de cet institut belge pourront alors s'inscrire dans leur CROPP.

Nous risquons donc d'être sollicités pour répondre à leur requête.

Nous vous rappelons que quelle que soit la forme sous laquelle ceci vous sera présenté par les demandeurs, vous n'avez aucune obligation d'y répondre favorablement.

BUDGET PRÉVISIONNEL du 01/01/2016 au 31/12/2016

Recettes prévisionnelles	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2016
Subventions reçues	40 000	40 000	40 000
Quotités	35332	36180	37000
Facturation ONPP - CROPP	3609	3846	3800
Produits financiers et autres	875	386	300
Total encaissements	**79816**	**80411**	**81100**

Dépenses prévisionnelles	Réel 2013	Réel 2014	Budget 2016
Achats ONPP - CROPP	35	218	200
Électricité et gaz	1683	1978	2000
Fournitures d'entretien et petits & équipements	271	39	40
Fournitures de bureau	1431	1192	1000
Locations immobilières + Charges locatives	15022	15251	15400
Locations diverses	644	715	700
Entretien et réparations	2345	2491	2000
Maintenance + Documentations et abonnements	148	166	100
Indemnités élus	19543	15097	15000
Rémunérations intermédiaires honoraires			0
Publications	2647	1979	2000
Divers	725	139	200
Déplacements SNCF + voiture péage hôt	5391	4977	4000
Missions réceptions restaurants	911	1371	1000
Frais postaux	2641	4778	3000
Téléphonie	1184	1067	1000
Total Autres charges et charges externes	**54620**	**51458**	**47640**
Taxe sur les salaires	2224	2251	2385
Formation professionnelle continue	146	148	154
Taxes foncières, habitation, ordures ménagères	1499	1508	1530
Total Impôts et taxes	**3870**	**3907**	**4069**
Rémunération du personnel	24305	24816	25668
Charges sociales	8406	8542	8990
Total Charges de personnel	**32711**	**33358**	**34658**
Dotations aux amortissements	1338	1340	0
Total Provisions	**1338**	**1340**	**0**
Charges exceptionnelles	144		0
Produits exceptionnels	10	1097	0
Impôts sur les sociétés			0
Total Exceptionnel	**-134**	**1097**	**0**
Résultat	**-12857**	**-8555**	**-5267**

INFO Dénonciation

Dans un souci de confraternité, d'éthique et de déontologie, votre CROPP et tous ses élus vous informent qu'ils ne donneront **aucune suite aux dénonciations anonymes**. Informer d'un abus avéré ou de pratiques anti déontologiques qui portent atteinte à l'image de la profession, peut-être dans certains cas nécessaire, cependant la lâcheté ne pourra être cautionnée car elle ne fait pas partie de nos valeurs ordinales et personnelles.

Avis aux pédicures-podologues de la Haute-Garonne

Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2015, un véhicule de dépistage des complications du diabète sillonnera le département. Cette campagne d'information et de dépistage pilotée en coopération par le Projet DIABSAT et le réseau DIAMIP s'effectuera gratuitement avec ou sans rendez-vous.

DIABSAT demande au CROPP Midi-Pyrénées de relayer l'information auprès des professionnels afin que cette campagne soit un succès. Nous comptons donc sur vous pour que cette opération suscite auprès de vos patients un maximum d'intérêt.
Nous vous communiquons leurs coordonnées : www.diamip.org
Tél. 05 61 32 33 00 ou 05 61 32 33 65

ACTUALITÉS

Mise à jour des contrats

Depuis août 2015, de nouveaux contrats sont à votre disposition :

• **un contrat de remplacement libéral :** ajout d'un article 7 par rapport aux pédicures-podologues conventionnés

• **un contrat de collaborateur libéral :** égalité entre les femmes et les hommes, congés maternité, paternité...

Fotolia © Yanlev

Sécurité des pédicures-podologues

Les professionnels de santé doivent pouvoir travailler dans un climat de sérénité et de sécurité. Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition sur le site de l'Ordre www.onpp.fr à la rubrique « Communication » puis « Actualités ordinales » un guide pratique pour la sécurité des professionnels de santé qui recense une liste de recommandations. Vous trouverez sur notre page régionale une fiche de déclaration d'incident. Veillez à signaler tous les faits dont vous seriez victimes, tant auprès de vos instances ordinales que des services de police ou de gendarmerie, en faisant une déclaration sur main courante ou en déposant plainte le cas échéant.

Pièces manquantes

Faites nous faire des économies de temps et d'argent.

En effet, tous les dossiers sont quasiment complets. Par négligence, des oublis se glissent dans l'envoi de justificatifs.
Alors commence le parcours du combattant : récupérer les pièces manquantes.
Débauche d'énergie, de temps et d'argent au détriment d'autres priorités.
Merci pour votre compréhension.

RAPPELS

> Si vous avez validé votre DPC pour 2015, veuillez-nous adresser une copie de l'attestation reçue.

> Si vous souhaitez créer votre site internet, vous devez appliquer la charte éthique et déontologique (disponible sur le site internet de l'Ordre) et demander l'autorisation avant sa publication à votre CROPP en lui adressant la feuille d'engagement.

> N'oubliez pas d'adresser rapidement vos photocopies de carte d'identité, carte vitale au secrétariat du CROPP, si ce n'est déjà fait.

> Vous devez nous adresser chaque année, votre attestation de paiement de la police d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

> De nombreux dossiers ont été réglés directement par les titulaires du CROPP par échanges téléphoniques, courriels...

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Département	Ville
ASSOR	Hafid	31	TOULOUSE
BASTIAN	Patrick	31	LANTA
BENREGREG-GUEMAR	Linda	31	TOULOUSE
BÉTOURNÉ	Gérard	31	TOULOUSE
CORNET	Jean	65	TARBES
D'ARCANGUES	Laurène	31	TOULOUSE
DERVAUX	Amélie	31	TOULOUSE
FRAISSE-VOITURIER	Véronique	31	PIBRAC
HARIZE	François	46	ST CERE
LAGANE	Claire	81	RABASTENS
OSMONT	Marie-Aude	65	ARGELES-GAZOST
PERROUD	Thomas	31	CUGNAUX
TONNIET	Marie-Hélène	12	LUC LA PRIMAUBE
YOU	Edouard	31	TOULOUSE

Reprise d'activités

Nom	Prénom	Département	Ville
FRAY	Angélique	31	BOULOC
LE GUENNAN	Catherine	31	FENOUILLET
LE TURDU-RIGAL	Myriam	81	ST BENOIT DE CARMAUX

Inscription jeunes diplômés 2015

Nom	Prénom	Département	Ville
ARIAS	Emilie	65	BORDERES SUR L'ECHEZ
AUSSENAC	Amandine	81	SEMALENS
BAUDET	Anthony	31	MURET
BAUNE	Loïc	31	LAGARDELLE/LEZE
BONNEVAL	Fannie	46	BÉTAILLE
BOURDET	Stéphanie	82	MONTAIGU DE QUERCY
BOUZAT	Gaëtan	31	SAINT-JEAN
CARACASSE	Anaëlle	31	TOULOUSE
CHAUVEAU	Marion	31	TOULOUSE
CORDENOD	Alexia	31	TOULOUSE
DAIDIE	Camille	31	TOULOUSE
DE GROVE	Albane	31	TOULOUSE
DELMAS	Carine	09	DAUMAZAN/ARIZE
EUSTATHOGLOU	Marion	31	LAUNAGUET
GERBAUD	Cécilia	82	LA BASTIDE DU TEMPLE
LABAZUY	Caroline	65	LOURDES
LAMAUD	Marion	31	BRUGUIERES
MAILLOTTE	Manon	31	BERAT
MESSELIER	Ambre	82	MONTAUBAN
MILHAS	Alice	32	DURBAN
PAPIN	Christophe	46	MONTFAUCON
PLANES	Hélène	65	POUZAC
RICHE	Mailys	82	ESPARSAC
SAINT-MARTIN	Arnaud	32	SAINT-GERMÉ
SUROWIEC	Alexandre	31	BRUGUIERES
VINCENT	Alexandre	32	MASSEUBE

Transferts vers le CROPP Midi-Pyrénées

Nom	Prénom	Département	Ville	CROPP
DELAUNAY	Johanna	81	ALBI	du NORD-PAS-DE-CALAIS
BENCHADI	Leslie	09	FOIX	d'AUVERGNE
BRAGHIERI	Pauline	31	NOE	ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM
GARCIA	Maxime	31	BALMA	d'AQUITAINE
ROUSSEAU	Margot	31	TOULOUSE	de RHÔNE-ALPES
FAURIE	Agnès	31	TOULOUSE	du NORD-PAS-DE-CALAIS
ROGER	Valentin	31	TOULOUSE	d'ÎLE-DE-FRANCE

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Département	Ville	CROPP
BERGER	Julien	31	SAUX ET POMAREDE	vers AUVERGNE
CHANE WAYE	Lisbeth	31	TOULOUSE	vers ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM
GARRIGUES	Lambert	82	MONTAUBAN	vers HAUTE-NORMANDIE
KOUAMÉ	Anaïs	31	TOULOUSE	vers PACA CORSE
MARTINO	Hélène	31	TOULOUSE	vers LANGUEDOC-ROUSSILLON
TOMCZYSZYN	Malwina	09	SAINT-GIRONS	vers POITOU-CHARENTES